



Convention sur la diversité biologique

Distr. : générale
15 juin 2024
Français
Original : anglais

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

Seizième réunion

Cali, Colombie, 21 octobre–1^{er} novembre 2024

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la seizième réunion de la Conférence des Parties.
4. Questions en suspens.
5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties.
6. Rapports des réunions préparatoires intersessions et régionales.
7. Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale.
8. Progrès accomplis dans l'élaboration des cibles et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique par les Parties conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
9. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.
10. Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen.
11. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.
12. Renforcement et développement des capacités, coopération technique et scientifique, centre d'échange d'information et gestion des connaissances.
13. Coopération avec des organisations internationales et des organismes créés en vertu d'autres conventions.
14. Application de l'article 8 j) et des dispositions connexes.
15. Communication, éducation et sensibilisation du public.
16. Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris ses incidences sur les programmes de travail de la Convention.
17. Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs.
18. Valeurs diverses de la biodiversité.
19. Gestion durable de la faune sauvage.
20. Biodiversité marine et côtière, et biodiversité insulaire.

21. Espèces exotiques envahissantes.
 22. Biodiversité et santé.
 23. Conservation des plantes.
 24. Biologie de synthèse.
 25. Biodiversité et changements climatiques.
 26. Responsabilité et réparation (paragraphe 2 de l'article 14).
 27. Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention et de ses Protocoles.
 28. Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties.
 29. Questions diverses.
 30. Adoption du rapport.
 31. Clôture de la réunion.
-